



Rennes, le 5 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Risque de feux de forêts en Ille-et-Vilaine La préfète appelle à la prudence

Les épisodes de fortes chaleurs des derniers jours font apparaître un risque modéré à fort "feux de forêts" sur les communes particulièrement sensibles au risque incendie, recensées par l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1980.

Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine, demande au public fréquentant les zones forestières d'être particulièrement vigilant :

- Informez-vous sur le risque feu de forêt,
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailliez 50 m autour de sa maison et 10 m de chaque côté des voies d'accès,
- Évitez les tas de bois et bidons de liquides inflammables contre la maison,
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

⚠ La Préfète rappelle également les interdictions d'allumer du feu, barbecue, etc. à moins de 200 mètres de forêts, de broussailles ou de landes. Un feu de forêt sur deux est la conséquence d'une imprudence. Un barbecue aux abords des forêts, une cigarette jetée sur le sol, des travaux de bricolage : tous ces comportements peuvent entraîner des départs de feu, se propageant violemment en cas de conditions météorologiques propices aux incendies de forêt (vent, sécheresse, chaleur). Le stockage de combustibles près des maisons (bois de cheminée, peintures, citernes de gaz) peut être un facteur aggravant. Rappelons que chaque année en moyenne en France, 3 000 incendies ravagent près de 12 000 ha de forêts.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- **Informez les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,**
- **Attaquez le feu si possible.**

Dans la nature, s'éloigner dos au vent :

- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide
- A pied recherchez un écran (rocher, mur...)
- Ne sortez pas de votre voiture et dirigez-vous vers une zone dégagée (clairière, route...)

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

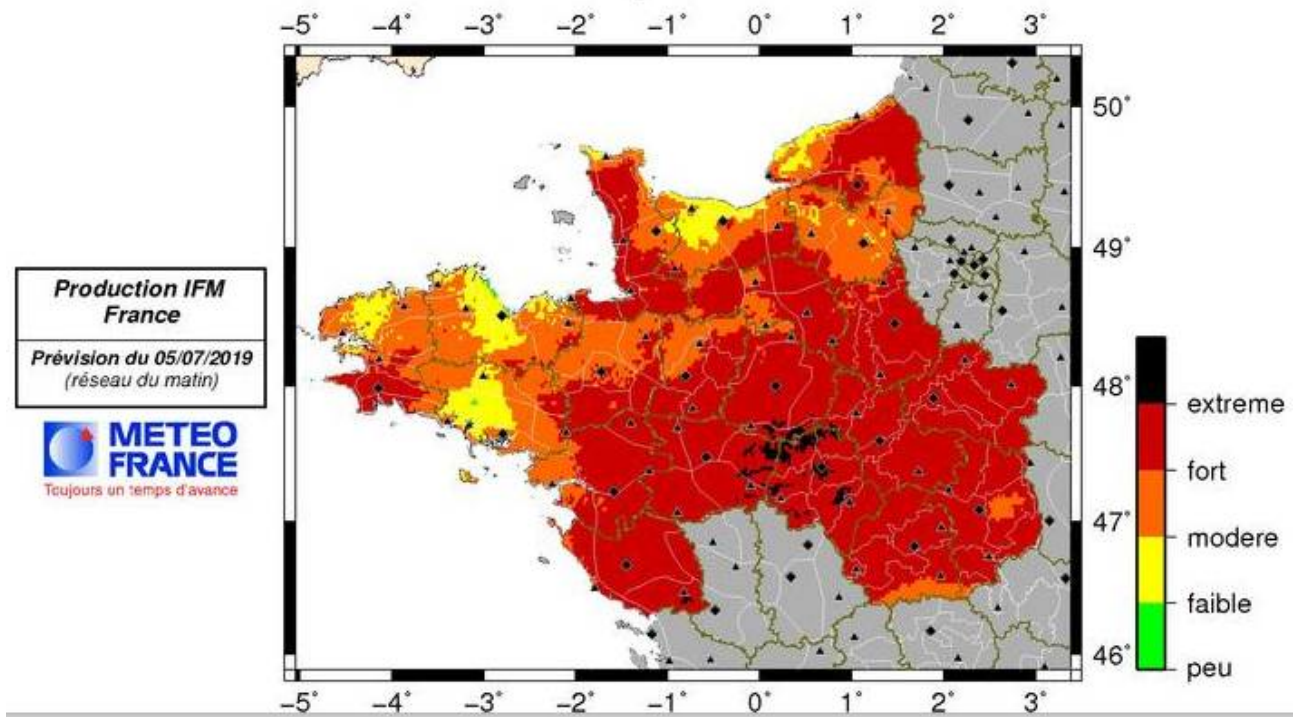
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Fermez les bouteilles de gaz
- Occultez les aérations avec des linges humides

Après un feu :

- Sortez protégé (chaussures et gants en cuir...)
- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspectez la maison : des braises auraient pu s'introduire sous les ardoises, les tuiles ou par des orifices d'aération

Indice de risque de feux de forêt dans la zone de défense et de sécurité Ouest
pour la journée du 5 juillet 2019

Indice de risque 05/07/2019



Classement des secteurs à risque en Ile-et-Vilaine

Les forêts et massifs boisés suivants font partie des zones à risque :

<p>Massifs de Paimpont et de Montfort (10 400 ha) sur les communes de : Paimpont - Plélan le Grand - Gaël- Muel - Saint-Meen le Grand - St Péran - Iffendic - Montfort sur Meu - Talensac</p>	<p>Massif du Pertre (1 800 ha) sur les communes de : Le Pertre - Argentré du Plessis - Mondevert</p>	<p>Massif de saint-Aubin du Cormier (1 500 ha) sur les communes de : Saint-Aubin du Cormier - Mézières sur Couesnon</p>
<p>Massif de Teillay (1 000 ha) sur les communes de : Ercé en Lamée - Teillay</p>	<p>Massif de Rennes et Liffré (5 400 ha) sur la commune de Liffré</p>	<p>Massif de Bourguët et de Tanouarn (1 500 ha) sur les communes de : Dingé - Marcillé Raoul</p>
<p>Massif d'Araize (1 000 ha) sur la commune de Martigné-Ferchaud</p>	<p>Massif du Chevré (2 100 ha) sur les communes de : Acigné - La Bouexière - Chateaubourg - Marpiré</p>	<p>Massif du Theil (5 000 ha) sur les communes de : Theil de Bretagne - Retiers</p>
<p>Massif de la Guerche (3 000 ha) sur la commune de Rannée</p>		

Les bois des communes suivantes font partie des zones à risque :

Andouille Neuville	Chanteloup	Guignen	Mernel	Saint-Malo de Phily
Bains sur Oust	Chapelle de Brain	Guipry	Monterfil	Sainte-Marie
Baulon	Chapelle Bouexic	Laille	Renac	Saint-Médard sur Ille
Bourg des Comptes	Crevin	Langon	Saint-Aubin d'Aubigné	Saint-Senoux
Bovel	Feins	Maxent	Saint-Ganton	Sens de Bretagne
Campel	Gahard	Maure de Bretagne	Saint-Just	Sixt sur Aff

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

NI FEU NI BARBECUE
aux abords des forêts

PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture

PAS DE TRAVAUX SOURCE D'ÉTINCELLES
les jours de risque d'incendie

PAS DE COMBUSTIBLE CONTRE LA MAISON
bois, fuel, butane...

TÉMOIN D'UN DÉBUT D'INCENDIE, JE DONNE L'ALERTE en localisant le feu avec précision

JE ME CONFINE DANS MA MAISON elle est mon meilleur abri

Plus d'infos sur: <http://attention-feux-foret.gouv.fr>

Contacts presse :

Bénédicte Villeroy de Galhau – 02.99.02.11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Morgane Tirel - 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr